



Procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2024

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

Madame le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers.

**Présents :** Cécile CURTET, David BALME, Philippe BERNARD, Joël BRAISAZ, Valérie CAZAUX, Raymond CONTARD, Émilie DAVID-CAVAZ, Marianne FOUILLÉ, Laetitia GAUDE, Gisèle LAYDEVANT, Thierry LE FORESTIER, Denis METZGER, Jean-Claude MICHAUD, Marie-Françoise ORTHOLAND, Célia SCORDEL, Mylène SIBILLE, Sylvain VALLON, Giancarlo VISCI.

**Absents ayant donné pouvoir :**

François DIAZ a donné pouvoir à Jean-Claude MICHAUD

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Désignation du secrétaire de séance** : Monsieur Denis METZGER est nommé secrétaire de séance.

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Lecture de l'ordre du jour**

- 1) RENDU COMPTE des décisions du Maire
- 2) REPONSES AUX QUESTIONS séance du 24 septembre 2024
- 3) ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du PV de séance du 24 septembre 2024
- 4) RESSOURCES HUMAINES : contrat de prévoyance 2025
- 5) FINANCES : Admission en non-valeurs 2024-liste des créances irrécouvrables
- 6) RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois- ouverture de poste technique au service petite enfance



- 7) ADMINISTRATION GENERALE : composition de la CCID suite au renouvellement des instances municipales
- 8) URBANISME : mise en place de servitudes pour les travaux du Brigagier
- 9) ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- 10) CULTURE : Modification de la convention de création d'un réseau de médiathèques
- 11) ADMINISTRATION GENERALE : Rapport d'activité de l'ALEC (prise d'acte)
- 12) ADMINISTRATION GENERALE : Rapport d'activité de la Métropole (prise d'acte)
- 13) ADMINISTRATION GENERALE : Métropole : Rapports d'activité des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement (prise d'acte)
- 14) ADMINISTRATION GENERALE : Métropole : Rapport d'activité gestion des déchets (prise d'acte)
- 15) Informations diverses

**1) Transmission des décisions prises en vertu de la délégation d'attribution au maire :**

- FINANCES - Virements de crédits : Ouverture de crédits à hauteur de 270 € en dépenses d'investissement (Chap 16, Art 165) au titre des remboursements de cautions. Réduction de crédits à hauteur de 270 € en dépenses d'investissement (Chap 21, Art 2131) au titre des immobilisations corporelles.
- MARCHES – Attribution d'une mission d'étude de faisabilité au cabinet DOMINO pour le déplacement de la bibliothèque.
- Signature de 2 baux pour des logements communaux des Tapaux (T2 et T3).

*Monsieur Philippe BERNARD demande que soient communiqués à l'ensemble des conseillers les éléments contractuels qui lient la commune au cabinet DOMINO. Ces éléments seront transmis.*

*Monsieur Philippe BERNARD fait part du fait qu'une étude a été menée en 2021 ou 2022 pour une minicrèche dans l'ancienne école. Il souhaiterait que le contrat et les études de l'époque soient transmis aux conseillers. Ces éléments seront transmis.*

**2) Réponse aux questions de la séance du 24 septembre 2024 :**

- Etat de la dette due par la commune au PNRV. Cette dette est toujours due et un étalement est cours de négociation avec le Parc. Un rendez-vous aura lieu le 28 novembre avec les représentants du Parc. Une provision du montant exact avait été prévue au budget 2024.
- Allocation parents-Enfants handicapés : Monsieur François Diaz avait demandé comment les enfants placés en internat qui reviennent pour le week-end et les vacances scolaires sont pris en charge dans le cadre de l'allocation. Madame Valérie CAZAUX indique que la prestation est servie au prorata du temps passé dans la famille lors des périodes de retour au foyer en fin de semaine et durant les vacances scolaires.



## Procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2024

Cette prestation n'est donc pas versée lorsque l'enfant est en internat intégral sur toute l'année.

- Délibération n°6 du mois de juin 2024 : En effet, un conseiller n'aurait pas dû voter car celle-ci concernait le secteur du Brigagier dans lequel il réside. Prenant acte de cela il ne prendra pas part au vote de la délibération n°8 du jour.
- Règlement intérieur d'annualisation du service jeunesse. Monsieur Philippe BERNARD avait posé la question de si des agents de Saint-Paul de Varcès siègent au CST du Centre de Gestion. Madame le Maire répond qu'il n'y en a pas. Concernant l'article relatif au droit de grève, il était demandé s'il est légal de décompter 2 jours de grève correspondants aux samedi et dimanche lorsqu'un agent choisi d'être en grève du vendredi au lundi inclus. Madame le Maire indique que cette prescription est bien légale.
- Mariage qui aurait été célébré après les élections municipales sans que Monsieur François DIAZ ne figure dans la liste des élus habilités à célébrer le mariage. Monsieur Raymond CONTARD répond en regrettant l'absence de Monsieur DIAZ à ce conseil car cela aurait permis de lever quelques ambiguïtés. Ce mariage a été préparé avant les élections et a été célébré après celles-ci. Les futurs mariés auraient souhaité être mariés par M. BONZY, or M. BONZY n'a pas été élu. Monsieur Raymond CONTARD indique avoir été sollicité directement par les futurs mariés afin que ce soit lui-même qui officie. Monsieur Jean-Claude MICHAUD précise que Monsieur François DIAZ a une vision différente de cet épisode. Madame le Maire précise toutefois qu'une consigne claire a été passée aux agents pour que la liste de l'ensemble des conseillers soit systématiquement jointe aux dossiers de mariage.
- Création de commissions. Madame le Maire rappelle que Monsieur François DIAZ avait affirmé qu'elle ne créerait pas de commissions. Madame le Maire fait lecture à l'assemblée de l'extrait de du Dauphiné Libéré dans lequel elle avait été citée concernant de telles créations d'ici 2026 : « 2 ans c'est court pour cela, c'est à voir ». Elle indique donc que la porte n'est pas fermée.
- Monsieur Philippe BERNARD indique que d'autres questions avaient été posées : Travaux de la Place de l'église, Travaux du plateau scolaire, aménagements du Villaret. Sur ce dernier point Monsieur Philippe BERNARD indique contester l'aspect privé du projet car celui-ci aura un impact substantiel sur l'espace public et les aménagements ultérieurs. Madame le Maire indique qu'elle ne donnera que des informations officielles. Concernant encore le Villaret, Monsieur Jean-Claude MICHAUD fait part d'un transfert de terrain à la collectivité de 9000m<sup>2</sup>. Il est répondu que la commune se verra transférer un « poumon vert » d'environ 2500m<sup>2</sup>. L'entretien de ce terrain sera bien à la charge de la collectivité. Concernant la place de l'église, Madame le Maire indique qu'il n'existe, pour l'heure, aucune information officielle et précise à donner.



### **3) ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Approbation du procès-verbal de séance du 24 septembre 2024**

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI, P. BERNARD, F. DIAZ, C. SCORDEL  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **4) RESSOURCES HUMAINES : Contrat de prévoyance 2025**

Il s'agit de proposer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, aux agents qui le souhaitent, un contrat de prévoyance pour lequel la consultation a été menée par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38). Une participation de l'employeur est proposée à hauteur de 11 €/mois par agent ayant adhéré individuellement.

*Deux questions de Monsieur Philippe BERNARD : Quel est le coût pour la collectivité ? Madame le Maire répond que le montant sera transmis ultérieurement. A l'heure actuelle seuls 3 agents sont concernés mais la hausse de la participation employeur (passage de 1€ à 11€/mois) incitera peut-être d'avantage les agents à adhérer.*

*Le montant de la participation employeur pouvant aller jusqu'à 26 €/mois par agent, est-ce que la municipalité réfléchit à une augmentation de sa participation en 2026 ? Madame le Maire indique qu'elle n'est nullement fermée à une augmentation.*

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **5) FINANCES : Admission en non-valeurs 2024-liste des créances irrécouvrables**

Monsieur Gian-Carlo VISCI présente les créances de l'année 2022 jugées irrécouvrables, par le comptable public, pour lesquelles il est demandé une non-valeur. Cela nécessite pour la commune d'émettre un mandat de 430.61 € au compte 6541.

*Question de M. Jean-Claude MICHAUD : La plupart des créances présentées sont dues par des personnes identifiées et connus de la municipalité, pourquoi donc admettre cette non-valeur ? Madame le Maire indique que l'abandon des poursuites concerne le comptable public mais que la municipalité entend demander des comptes aux personnes listées.*



Procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2024

*Monsieur Philippe BERNARD prévient donc qu'une abstention de son groupe est nécessaire car il estime que les démarches ne sont pas suffisamment abouties. Madame le Maire précise que l'arrêt des poursuites est signifié par la Trésorerie publique mais que cela n'empêche pas la commune, en parallèle, de mener les démarches.*

➤ Vote

**Pour : 15** : C. CURTET, D. BALME, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, M. SIBILLE, S. VALLON, G-C. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 4** P. BERNARD, F. DIAZ, J-C. MICHAUD, C. SCORDEL

**6) RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois- ouverture de poste technique au service petite enfance**

Madame Mylène SIBILLE indique qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial pour le Multiaccueil communal. Le besoin de temps de travail est de 78% dédiés à la petite enfance. Actuellement ce volume horaire est effectué sur la base contractuelle d'un accroissement temporaire d'activité mais ce besoin étant devenu permanent, il convient d'ouvrir un poste à hauteur de 78%.

*Question de Monsieur Philippe BERNARD : Pourquoi 78% ? Madame Mylène SIBILLE répond que le poste temporaire, actuellement occupé, correspond à une activité réelle de 78%. La délibération vient donc pérenniser l'emploi actuel qui correspond à un besoin de 78% d'un temps plein. La crèche fonctionne très bien avec le volume horaire actuel.*

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**7) ADMINISTRATION GENERALE : composition de la Commission communale des impôts directs (CCID) suite au renouvellement des instances municipales**

Madame le Maire indique que suite au renouvellement des instances municipales, il appartient au conseil de proposer, au Directeur départemental des finances publiques, une liste de commissaires titulaires et suppléants pour siéger à la CCID. 16 titulaires et 16 suppléants sont proposés et la Direction départementale des finances publiques retient ensuite 8 titulaires et 8 suppléants.



Procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2024

Madame le Maire fait la lecture de la liste, annexée à la délibération, des 32 noms envisagés et propose l'approbation de celle-ci.

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**8) URBANISME : TRAVAUX LIES AUX RISQUES NATURELS - GESTION DU FONCIER POUR LA REALISATION DE LA ZONE DE REGULATION (LE MONT / BRIGAGIER) – AVENANT N° 1**

Monsieur Joël BRAISAZ indique qu'il s'agit de préciser les modalités d'acquisitions de parcelles nécessaires à la réalisation du projet. Certaines parcelles sont acquises directement pour des montants de 2,10 € (14m<sup>2</sup>) et 42,69 € (95m<sup>2</sup>). En complément, la commune procède à des échanges qui permettront d'acquérir une parcelle d'environ 2375 m<sup>2</sup> contre une parcelle communale de 2700m<sup>2</sup>.

Il convient ensuite de préciser la création de servitudes pour accéder au chantier (création et maintenance). La liste des parcelles concernées est complétée par la parcelle AI 196.

*Deux questions de Monsieur Jean-Claude MICHAUD : Les plans dématérialisés sont durs à exploiter, est-il possible de les projeter à l'avenir ? S'il est vrai qu'il est possible de projeter les plans pour une présentation plus claire, il n'en demeure pas moins que les documents transmis en PDF sont tout à fait lisibles, exploitables et imprimables.*

*Où se situe le terrain communal échangé ? En-dessous de Brise Tourte, parcelle achetée par la mairie il y a moins de 5 ans. La parcelle fait plus de 9 000m<sup>2</sup> et 2700 m<sup>2</sup> sont détachés pour l'échange.*

➤ Vote

**Pour : 18** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : Thierry LE FORESTIER**



## 9) ADMINISTRATION GENERALE : Mise à jour du Plan communal de Sauvegarde (PCS)

Madame Le Maire indique que le projet de PCS a été présenté le 29 octobre 2024 à l'ensemble des élus par Monsieur Julien RAILLARD, responsable des services techniques, et Madame Muriel SEUX, responsable de l'urbanisme et de la gestion des risques sur la commune. Madame le Maire en profite pour remercier vivement les agents impliqués.

*Monsieur Jean-Claude MICHAUD indique qu'il lui semble que pour qu'un PCS soit valable, il faudrait que le DICRIM soit également mis en place et que les volontaires pour constituer la réserve communale soient nommés. A défaut il lui semble que le PCS n'est pas complet et ne peut pas être approuvé en l'état. Il conviendrait donc de reporter cette délibération. Madame le Maire indique que la remarque lui semble cohérente et que le vote de cette délibération est donc reporté.*

*Monsieur Philippe BERNARD rappelle que le PCS n'a pas été mis à jour depuis 11 ans alors que celui-ci doit être revu tous les 5 ans. Madame le Maire répond que c'est exact.*

Le vote de la délibération est reporté.

## 10) CULTURE : Modification de la convention de création d'un réseau de médiathèques

Madame Marianne FOUILLE rappelle que, lors du dernier conseil, une délibération concernant la création d'un réseau intercommunal de médiathèques avait été approuvée. Une modification est demandée sur proposition de Monsieur le Maire de Varcès, concernant la ligne des objectifs de financement. Initialement les communes s'engageaient à ne pas baisser leur montant alloué à l'acquisition de documents. La modification est la suivante « *Chaque commune se fixe pour objectif de ne pas diminuer le budget d'acquisition (...) sauf contrainte budgétaire particulière. En cas de réduction du budget, la commune qui sera amenée à prendre cette décision s'engage à prévenir les autres communes.* »

Cette modification est mise au vote.

### ➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Prises d'actes (ne donnant pas lieu à délibérations) :

### 11) Rapport d'activité de l'ALEC

2 types de prestations sont proposées à la commune par l'ALEC :

- Conseil en économie d'énergie



- Accompagnement « à la carte » concernant des projets spécifiques. Récemment l'ALEC a participé sur la commune à la fête de l'environnement avec un atelier sur la réduction de la consommation d'eau.

## **12) Trois rapports d'activité de la Métropole 2023 (Activité générale, Eau potable et assainissement, Gestion des déchets)**

Madame le Maire souhaite indiquer que les relations entre la commune et la Métropole sont très satisfaisantes.

À Saint-Paul de Varces, la Métropole a participé à la fête de l'environnement avec les « Messagers du tri. »

Concernant les déchets, la qualité du tri par les habitants est bonne. Un travail de fond quant à la valorisation des déchets a été menée par la Métropole depuis plusieurs années (encouragement au tri, bennes de collecte des textiles, location d'un broyeur de végétaux, collecte des sapins de Noël).

*Monsieur Philippe BERNARD sollicite un point sur la fermeture annoncée de la déchèterie de Saint-Paul de Varces. Madame le Maire indique avoir demandé un rendez-vous spécifique au président de la Métropole. Les déchets verts étant importants sur la commune, une discussion est souhaitée avec le Président pour une éventuelle création d'un espace de broyage basé sur le modèle de la structure installée à Champagnier.*

Concernant l'eau, 22 prélèvements ont été effectués sur la commune, l'eau est de très bonne qualité.

*Monsieur Jean-Claude MICHAUD fait remarquer que, malgré tout, l'eau a souvent un goût de javel. L'information a été remontée aux services métropolitains par Joël BRAISAZ. Ce traitement est obligatoire sur certaines périodes, selon phénomènes météorologiques, compte tenu de l'étendue du réseau.*

En termes de rendement de distribution, celui-ci est passé de 56% en 2018 contre 85% aujourd'hui. La recherche de fuites a donc été efficace.

À Saint-Paul de Varces, des travaux sur les réseaux ont eu lieu à Charrière Chaude en 2023.

## **13) Informations diverses :**

- Pour l'année 2025, les conseils municipaux seront planifiés sur toute l'année. Monsieur Philippe BERNARD rappelle sa demande de bénéficier de l'ensemble des documents préparatoires dans un seul et même mail. Madame le Maire rappelle que même si elle trouve normal de transmettre les documents selon les modalités décrites par Monsieur Philippe BERNARD, il n'en demeure pas moins que la transmission anticipée des projets de délibérations n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants.

Séance clôturée à 20h51.